

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023.**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Christiane BAILLY, Maire.

Date de convocation le 28 avril 2023. La séance est ouverte à 20 h 015

**Secrétaire de séance** : Monsieur Hubert LEVESQUE

**Présents** : Madame Christiane BAILLY, Monsieur Ousmane SISSOKO, Monsieur Jean-Marie VIVIER, Madame Marie-Perrine LETANG, Madame carole BILLON, Madame Hélène SICAUD, Madame Sylvie PREVOST, Monsieur Laurent RENAUDET, Madame France-Elisabeth VANIER, Monsieur Hubert LEVESQUE, Madame Mireille BICHON.

**Excusés** : Madame Sandrine POMMIER, Madame Sylvie PREVOST, Madame Marie-Perrine LETANG, Madame Valérie GOULARD.

**Pouvoirs** : Madame Sandrine POMMIER a donné pouvoir à Madame Christiane BAILLY.  
Madame Marie-Perrine LETANG a donné pouvoir à Monsieur Ousmane SISSOKO.  
Madame Valérie GOULARD a donné pouvoir à Monsieur Laurent RENAUDET.

## **Ordre du jour**

- 1- Délibération modificative du budget.
- 2- Délibération portant sur la révision du loyer du locatif 15 rue des écoles.
- 3- Délibération portant sur les travaux de rénovation du locatif 6 rue de la Croix Guérin.
- 4- Délibération portant sur le diagnostic pour l'extension du réseau de chaleur.
- 5- Point sur la refonte du site internet de la collectivité.
- 6- Présentation de la proposition du Centre de Gestion concernant l'accompagnement à la gestion des archives.
- 7- Point sur les enduits du groupe scolaire.
- 8- Présentation de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.
- 9- Présentation du projet voie verte : Coulonges – Ardin – Saint-Pompain – Benet.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 6 avril 2023.

### **1- Délibération modificative du budget.**

Madame le Maire présente la proposition modificative du budget :

#### Dépenses de fonctionnement :

<b>Articles</b>	<b>Montant</b>
615221 Bâtiments publics	4 405,27 €
6156 Maintenance	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 9 405,27 €</b>

#### Recettes de fonctionnement :

<b>Articles</b>	<b>Montant</b>
74111 Dotation forfaitaire	+ 1 006,00 €
741121 DSR des communes	+ 5 107,00 €
741127 DNP des communes	- 28,00 €
742 Dotation aux élus locaux	+ 253,00 €
744 FCTVA	+ 2 153,27 €
74718 Autres (Natura 2000)	+ 914,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 9 405,27 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la proposition modificative du budget.

### **2- Délibération portant sur la révision du loyer du locatif 15 rue des écoles.**

Madame le Maire rappelle que la révision des loyers est soumise à l'IRL (Indice de Référence des Loyers).

S'agissant du logement sis au 15 rue des écoles, la date de révision est au 1<sup>er</sup> juin.

Pour rappel la règle de calcul est la suivante :

Montant du loyer en cours, soit 614,87 €, qui est multiplié par l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (138,61) et divisé par l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 (133,93).

Le montant du loyer proposé au 1<sup>er</sup> juin 2023 s'élève à la somme de 636.35 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la révision du loyer :  
- au 15 rue des écoles le loyer est fixé à la somme de 636,35 € à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

### **3- Délibération portant sur les travaux de rénovation du locatif 6 rue de la Croix Guérin.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les demandes de subventions ont été déposées et sont en cours d'instruction pour les travaux de rénovation du locatif 6 rue de la Croix Guérin.

Madame le Maire rappelle que les demandes de subventions effectuées ne préjugent en rien de l'attribution.

Cependant, le cadre réglementaire permet de signer les devis sans attendre la réponse d'attribution ou pas de subventions. Cette disposition réduit ainsi les délais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-d'autoriser Madame le Maire à signer les devis nécessaires à la rénovation du locatif 6 rue de la Croix Guérin.

#### **4- Délibération portant sur le diagnostic pour l'extension du réseau de chaleur.**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la chaudière du groupe scolaire alimente :

- la cantine,
- la bibliothèque
- les logements 4 et 6 rue de la Croix Guérin.

Afin d'anticiper d'une panne irréparable de la chaudière de la salle des fêtes qui est alimentée par du fioul, et de réduire la consommation des appareils énergivores de la mairie et de la garderie.

Madame le Maire propose la réalisation d'un diagnostic pour l'extension du réseau de chaleur aux bâtiments énumérés ci-dessus.

L'étude sera confiée à la SARL ACE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-d'accepter l'étude de diagnostic de la SARL ACE pour un montant de 4 690 € H.T, soit 5 628 € TTC.

- cette somme est déjà inscrite au budget (article 2031 : frais d'étude).

#### **5- Point sur la refonte du site internet de la collectivité.**

Monsieur Stendy MALLET en lien avec la commission communication a proposé une arborescence "type" pour le futur site de la commune.

Monsieur Laurent Renaudet présente la maquette de ce que pourrait être le nouveau site internet.

#### **6- Présentation de la proposition du Centre de Gestion concernant l'accompagnement à la gestion des archives.**

Madame le Maire informe l'assemblée :

Le Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose de mettre à disposition des collectivités qui en font la demande un(e) archiviste qualifié(e) pour accompagner ce travail de gestion, après conclusion d'une convention-cadre d'adhésion au service.

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose notamment, sur la base d'un diagnostic préalable, les missions suivantes :

- Traitement des archives anciennes, modernes et contemporaines (tri, classement, cotation des archives, conditionnement, nettoyage éventuel des documents, rédaction d'inventaire, optimisation du local d'archivage, ...)

- Eliminations réglementaires avec rédaction de bordereaux d'élimination ;
- Remise de documents utiles pour la gestion ultérieure des archives ;
- Formation/sensibilisation des agents ;
- Conseil et accompagnement (aménagement de locaux, conservation, communication,...)
- Récolement réglementaire ;
- Mission de suivi ;
- Conseil et accompagnement en matière d'archivage électronique...

La participation forfaitaire des collectivités et établissements adhérents au service d'accompagnement à la gestion des archives est déterminée en fonction de la durée d'intervention de l'archiviste, sur la base des tarifs fixés par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion des Deux-Sèvres (300€ jour).

Considérant l'intérêt pour la collectivité de s'assurer que ses archives papier et électroniques soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales et réglementaires ;

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## **DECIDE**

- De recourir au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Deux-Sèvres ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention-cadre d'adhésion correspondante ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

*21h05 : Arrivée de Madame Sandrine POMMIER*

### **7- Point sur les enduits du groupe scolaire.**

Madame le Maire informe qu'après des assureurs des parties, la collectivité va enfin être indemnisée à la suite de la malfaçon des enduits du groupe scolaire.

### **8- Présentation de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.**

Madame le Maire présente la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Madame le Maire propose de créer une commission pour travailler sur le sujet.

Ce sont portés volontaires de cette commission :

- Madame Christiane BAILLY
- Monsieur Ousmane SISSOKO
- Monsieur Patrick SAUVAGET

- Monsieur Hubert LEVESQUE

-

### **9- Présentation du projet voie verte : Coulonges – Ardin – Saint-Pompain – Benet.**

Madame le Maire présente le projet de voie verte sur les communes de Benet, St-Pompain, Ardin et Coulonges.

Madame le Maire propose qu'une commission travaille sur l'identification des propriétaires et sur le diagnostic du tracé.

Ce sont portés volontaires de cette commission :

- Madame Christiane BAILLY
- Madame Sylvie PREVOST
- Monsieur Patrick SAUVAGET
- Monsieur Laurent RENAUDET

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.